



Année scolaire 2026-2027

Informations 1-2H

Plan de scolarité 2026-2027

Rentrée scolaire : le jeudi matin 20 août 2026
Clôture de l'année : le vendredi soir 25 juin 2027

Vacances et congés annuels

Automne : du mercredi midi 14 octobre 2026*
au lundi matin 26 octobre 2026

Immaculée Conception : du vendredi soir 4 décembre 2026
au mercredi matin 9 décembre 2026

Noël : du mercredi midi 23 décembre 2026*
au lundi matin 11 janvier 2027

Carnaval : du vendredi soir 5 février 2027
au lundi matin 15 février 2027

St-Joseph : le vendredi 19 mars 2027

Pâques : du jeudi soir 25 mars 2027
au lundi matin 5 avril 2027

Ascension : du mercredi midi 5 mai 2027*
au lundi matin 10 mai 2027

Pentecôte : le lundi 17 mai 2027

Fête-Dieu : le jeudi 27 mai 2027*

*Les élèves de **3H de la classe de Mme Nicolet** qui sont partagés en demi-groupes (moitié le mercredi matin et l'autre moitié le jeudi matin) devront **TOUS venir le mercredi 14 octobre, le mercredi 23 décembre, le mercredi 5 mai et le mercredi 26 mai**. Autrement dit, tous les élèves concernés par ces demi-groupes n'auront pas congé ces mercredis matin !

Rentrée scolaire 2026

La rentrée scolaire aura lieu le **jeudi 20 août 2026** :

- **Élèves de 1H** : accueil à **08h25**
- **Élèves de 2H** : accueil à **13h20**

Horaires

Matin (1H et 2H) : 08h25 – 11h45

Après-midi (uniquement 2H) : 13h20 – 15h55

Les élèves de **1H** ont **école** uniquement **le matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Les élèves de **2H** ont **congé** le **mercredi toute la journée** ainsi que le **jeudi matin**.

Réunion des parents

Une réunion de parents **obligatoire** sera organisée directement par les enseignantes respectives de vos enfants, en classe. Des informations complémentaires vous parviendront en début d'année scolaire.

Contacts

Direction d'école : Mathieu Carruzzo – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

Secrétariat : Marie-Laure Guex – 027 563 05 20 – dirp.arpille@edu.vs.ch

Médiation : Elodie Lugon – 079 401 80 71 – elodie.lugon2@edu.vs.ch
Valérie Maytain – 079 302 30 70 – valerie.maytain@edu.vs.ch

Com. scolaire : Muriel Mayoraz Spano – 078 718 37 05 –
muriel.mayoraz@martigny-combe.ch

Enseignantes : Simone Vouillamoz – 078 687 85 95 – simone.vouillamoz@edu.vs.ch
Cécile Roca - 078 711 37 51 – cecile.roca@edu.vs.ch

UAPE : Les Lucioles – 027 563 05 15 – scoubidou-leslucioles@martigny-combe.ch

Photographie scolaire

Le photographe scolaire sera présent le **mardi 1er septembre 2026** pour réaliser les photos individuelles et les photos de classe. L'achat des photos est libre et sans obligation.

Goûter pour les récréations

Un goûter pour la récréation n'est pas obligatoire. Si besoin, merci de prévoir une collation saine pour votre enfant (fruit, barre de céréales, etc.) et d'éviter les produits trop sucrés.

Des idées de goûters sont proposées par le Canton de Genève (<https://bit.ly/CantGEgouters>) et Senso5 (<https://bit.ly/senso5gouters>).

Education physique

Pour les cours d'éducation physique, votre enfant viendra à l'école **en tenue de sport**. Lors de la belle saison, merci de prévoir des baskets, car certaines activités pourront avoir lieu à l'extérieur.

Matériel

Matériel à apporter :

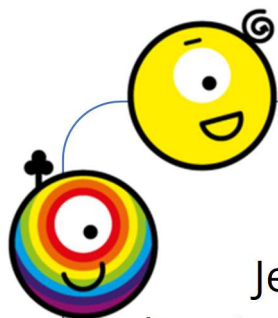
- Un petit sac d'école pouvant contenir des documents A4
- Une paire de pantoufles fermées à l'arrière
- Un tablier de peinture ou une vieille chemise manches longues
- Une paire de rythmiques ou des baskets non marquantes dans un petit sac pour les ranger au vestiaire
- Une boîte de mouchoirs en papier (p.ex. Kleenex®)
- Un sac réutilisable (par ex. tote bag)

Merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur les affaires ci-dessus.

Le reste du matériel est fourni par l'école.

Les enfants recevront un triangle jaune, gage de sécurité sur le chemin de l'école. Il sera distribué par le policier durant le 1^{er} semestre.

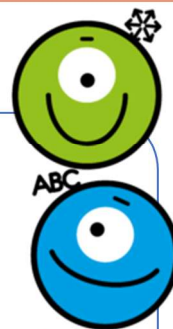
Règlement des enfants



RESPECT

avec Alphafun, Funégo, Multifun & Vitafun

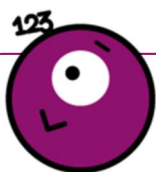
Je me respecte. Je respecte les autres, mon école et l'environnement. Je suis poli et je soigne ma façon de parler. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.



SÉCURITÉ

avec Bodyfun

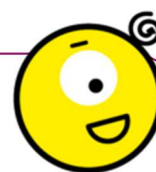
Je me rends à l'école en respectant les règles de la circulation et des transports. Je fais attention à mes camarades avec mes gestes. Je n'utilise ni mon vélo ni ma trottinette dans la cour d'école. S'il y a un problème ou un danger, j'en parle à un adulte.



RESPONSABILITÉ

avec Mathifun et Funégo

Je suis ordonné et organisé avec mes affaires. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons. Je m'investis dans mon travail. Je demande le soutien d'un adulte en cas de besoins ou de questions.



RÉUSSITE

avec Funégo et Multifun

Je produis les efforts nécessaires pour être content de mon travail. Je participe en classe. Je collabore avec mes camarades et mon enseignant·e. J'ai le droit de faire des erreurs et je les utilise pour apprendre.



La règle de Mélofun

Je chuchote dans les corridors et je me tais quand j'entre en classe.
J'évite aussi de faire du bruit inutile lors des déplacements.



La règle de Funégo et de Multifun

Je porte des tenues appropriées au contexte de l'école.
J'évite les vêtements trop courts, les chaussures à roulettes,
les bijoux fantaisie ou le maquillage. Dans l'école, j'enlève
la casquette, le bonnet, le capuchon, les lunettes de soleil.
Je ne mange ni chewing-gum, ni bonbons.



La règle de Bodyfun

A l'école, en sortie scolaire, dans le bus ou sur le chemin de l'école,
je ne prends ni téléphone, ni lecteur de musique, ni console de
jeux, ni montre connectée. Si j'ai besoin d'un téléphone ou d'une
montre connectée, mes parents en discutent avec l'enseignant·e.
Dans tous les cas, ces appareils sont éteints et/ou déconnectés.
Il est aussi interdit d'emporter à l'école des couteaux, des armes
(y compris factices), des puffs, des cigarettes, de l'alcool ou tout
autre objet qui pourrait s'avérer dangereux ou nocif.



Si tu ne respectes pas le règlement, tu peux être sanctionné !

Rôle des parents

Une bonne collaboration entre les parents et l'école est essentielle au bon déroulement de la scolarité. Les enseignants et les parents sont invités à se contacter lorsque la situation de l'enfant le nécessite.

Nous vous remercions notamment de :

- rappeler à votre enfant les règles importantes : respect, ponctualité, hygiène, tenue adaptée, politesse et tolérance ;
- favoriser de bonnes conditions pour les apprentissages (sommeil, alimentation, loisirs équilibrés, accompagnement) ;
- maintenir un climat de confiance et de collaboration avec l'école ;
- suivre les recommandations des professionnels de la santé (logopédiste, etc.) et accompagner votre enfant dans les exercices à réaliser à la maison.

Plusieurs rencontres avec les enseignants auront lieu durant l'année scolaire. Les parents sont tenus d'y participer.

Sécurité

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous vous remercions de :

- ne pas envoyer votre enfant trop tôt à l'école ;
- rester à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- prendre rendez-vous avant d'entrer dans un bâtiment scolaire ou de rencontrer un enseignant, la direction ou la commission scolaire ;
- déposer et attendre votre enfant à l'extérieur du périmètre scolaire ;
- laisser les animaux à l'extérieur du périmètre scolaire.

Procédure en cas d'absence imprévue

En cas de maladie ou d'absence imprévue, merci d'informer impérativement le personnel enseignant **via l'application scolaire Klapp, avant le début des cours.**

Merci de ne pas envoyer votre enfant à l'école si son état ne le permet pas.

Absences et congés

La présence à tous les cours prévus dans le plan de scolarité officiel est obligatoire. Chaque élève dispose de 2 jours « joker » par année scolaire. D'autres congés peuvent être accordés pour des motifs valables (voir tableau ci-dessous).

La demande de congé doit être faite **au moins 10 jours à l'avance, respectivement 1 mois à l'avance pour les jours « joker »**.

La décision est prise par :

- le personnel enseignant : jusqu'à 1 demi-journée ;
- la Direction : jusqu'à 9 demi-journées de classe effective ;
- l'Inspectrice scolaire : dès 10 demi-journées de classe ;
- le Département : au-delà d'une année scolaire.

Motifs valables		Pièces justificatives
Jours joker (maximum 2 jours)	Loisirs, développement personnel, familiaux, religieux, etc.	<i>Non requises</i>
Convocation officielle	Tribunal, examen au conservatoire, mesures SAF, consulat, carte d'identité, etc.	Convocation
Professionnel des représentants légaux	Vacances imposées, etc.	Attestation de l'employeur
Santé	Hospitalisation, problèmes de santé de l'enfant ou d'un proche, rendez-vous médical de l'élève, décès, etc.	Convocation, certificat médical

Annonces par KLAPP

- Maladies
- Demandes inférieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Rendez-vous santé (médecin, dentiste...) (max 1/2 jour)
- Traitées par le titulaire.

Annonces par formulaire en ligne

(www.ecoles-arpille.ch > documents officiels)

- Demandes supérieures à une demi-journée (voir motifs valables ci-dessus).
- Pièces justificatives requises.
- Jours Joker (précisions sur www.ecoles-arpille.ch)
- Traitées par la direction.

Toute absence non justifiée est passible d'une amende (article 11 du Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire).

Santé scolaire

Santé scolaire



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch

Infirmières scolaires

Rachel Deller (Salvan, Trient et Finhaut)

rachel.deller@psvalais.ch

078 324 95 50

Natacha Juvien
(Bovernier et Martigny-Combe)

natacha.juvien@psvalais.ch

078 266 89 92

Des poux ?

Des poux ?

Pas de panique ! Les poux se traitent uniquement lorsqu'ils sont visibles.

Vous avez trouvé des poux ? Merci d'en informer le personnel enseignant et de contrôler tous les membres de la famille. Les personnes concernées doivent être traitées.

Toutes les informations nécessaires pour traiter et éliminer des poux se trouvent ici : <http://bit.ly/retourdespoux>

Bibliothèque scolaire et communale

Les enfants de 1-2H se rendent à la bibliothèque une fois par mois.

Les jours de visite seront donnés par les titulaires. Merci de veiller à ce qu'ils n'oublient pas leurs livres.

Entrée en 1H

Pour favoriser une entrée sereine en 1H, voici quelques pistes pour accompagner votre enfant :

- vivre des moments avec d'autres enfants ;
- parler positivement de l'école ;
- s'entraîner à s'habiller seul, aller aux toilettes et se moucher ;
- dormir suffisamment (au moins 9 à 10 heures par nuit) ;
- encourager progressivement l'arrêt de certaines habitudes de succion (lolette, biberon, pouce, etc.).



Prévention aux écrans

A propos des écrans domestiques, « [...] la littérature scientifique est claire, cohérente et indiscutable : plus les élèves regardent la télévision, plus ils jouent aux jeux vidéo, plus ils utilisent leur smartphone, plus ils sont actifs sur les réseaux sociaux et plus leurs notes s'effondrent. »

Michel Desmurget dans « La Fabrique du Crétin Digital »

Voici 4 règles à mettre en place facilement.



Télécharger la brochure
détaillée :
 <http://huit.re/4pas>

Mettre en place ces 4 temps sans écrans dès aujourd'hui, c'est prendre soin de son enfant afin qu'il développe au mieux son langage, sa pensée, son imagination, sa capacité à être seul, son autonomisation...

Charte numérique



La Charte numérique des élèves des Écoles de l'Arpille est disponible ici : <https://bit.ly/charte-arpille>.

Utilisation des vélos et trottinettes à l'école

À leur arrivée à l'école, les enfants déposent leur vélo, trottinette ou autre engin roulant à l'endroit prévu à cet effet. La circulation dans le périmètre scolaire est interdite.

Transport scolaire

L'organisation des transports scolaires fait l'objet d'une communication à part.

Relation famille-école

Une brochure officielle expliquant le fonctionnement de l'école ainsi que les droits et devoirs de chacun est disponible en plusieurs langues. Elle peut être consultée sur le site du Service de l'enseignement : <https://www.vs.ch/web/se/ecole-famille>

Le personnel enseignant est à votre disposition en cas de question, de besoin ou de difficulté concernant la scolarité, le programme ou l'organisation des 1H-2H.

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants à l'école et leur souhaitons une belle scolarité.

La Direction / La Commission scolaire